

Pétition

Congé parental 2



Refusé par la Session des jeunes par 92 voix contre 60

Année: 2014
Thème: Égalité des sexes
Destinataire:
Type d'entrée: Pétition

Contenu:

Nous demandons que la loi sur les allocations pour perte de gain (LAPG) soit modifiée de telle manière que le congé maternité soit remplacé par un congé parental à partager entre les deux parents.

Justification:

Malheureusement l'inégalité homme-femme reste d'actualité. C'est pour cela que nous pensons que l'extension du congé aux deux parents contribuera à une meilleure égalité entre les sexes. En effet, de nombreuses femmes qui veulent travailler sont discriminées du seul fait qu'elles souhaitent fonder une famille. Cette mesure facilitera par ailleurs le retour à l'emploi des femmes après la maternité. Nous demandons l'instauration d'un congé parental d'une durée totale de 126 jours, dont 56 jours après l'accouchement exclusivement réservés à la femme et le reste à partager à la convenance du couple. Les jours du congé parental devront être utilisés dans les deux années qui suivent la naissance de l'enfant. Le congé sera soumis aux règles actuellement en vigueur en matière de rémunération des parents. Il conviendrait d'envisager des mesures analogues dans le domaine de l'adoption.

Informations intéressantes sur le thème et Document

Etat et Succès:

Suivi par le forum non terminé